



Terrain non constructible en zone N

Par **Buckrogers**, le **07/08/2023** à **21:10**

Sur le terrain que je viens d'acquérir existe une arrivée d'eau, le compteur à été retiré en 1998 car le propriétaire n'en avait plus l'utilité. Reste le regard avec le tuyau d'arrivée avec le robinet.
j'ai effectué une demande d'ouverture et donc de pose de compteur (pas de gros travaux en soi) auprès de la mairie. Mr le maire se retranche derrière le code de l'urbanisme et ne veut pas rendre jaloux les autres propriétaires de terrain en zone N.
Bref il refuse catégoriquement sans m'apporter la loi qui m'interdit d'avoir de l'eau sur mon terrain puisqu'elle y à déjà coulé.
Merci de m'apporter des éléments sur ce que je peux faire et quel recours entamé.